

poids de 180 à 200 grammes en deux ans et sont alors prêts à être vendus sur le marché. Ils sont généralement vendus vivants, directement au consommateur. La consommation intérieure est telle que la production de l'aquiculture est entièrement vendue sur le marché suisse. En plus des espèces de truite, la Suisse pratique aussi l'élevage de la carpe commune (Cyprinus carpio). La production est concentrée dans l'ouest du pays et le poisson est vendu directement au consommateur. En 1984, 87 installations élevaient des poissons destinés à la consommation, alors que 124 autres les élevaient à des fins de repeuplement. Cette même année, la Suisse a produit 1 023 tonnes de truites et 138 tonnes d'autres espèces pour la consommation. Tous les types de poisson de pêche commerciale, sauf la perche commune, sont utilisés pour la reproduction afin de soutenir l'industrie des pêches. En 1984, près de 666 millions d'alevins ont été réservés à cet usage.